

Québec, le 11 février 2019

PAR COURRIEL

**Objet : Demande d'accès aux documents administratifs**  
**Notre dossier : 16310/18-251**

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

- La liste des rencontres que le ministre, et/ou cabinet du ministre et/ou ministère de l'Éducation a faites ou fera dans le cadre de ses consultations sur le projet de loi pour les frais chargés aux parents incluant les dates, les lieux des rencontres et les personnes rencontrées;

Après analyse, nous accédons à votre demande. Cependant, un document a été élagué, car ce dernier est susceptible de révéler des informations personnelles confidentielles en application avec les articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt  
IB/JG/jr

p. j. 21

## Horaire

Dates	Organismes	Heures	Salles
Lundi 17 décembre	<b>Fédérations et associations des directions d'établissement</b> 3 représentants par organisme	9 h 00	Québec : 15.45, 15 <sup>e</sup> étage Montréal : 11.05, 11 <sup>e</sup> étage
	<b>Regroupements des comités de parents</b> 5 représentants par organisme	13 h 00	Québec : 15.45, 15 <sup>e</sup> étage Montréal : 11.05, 11 <sup>e</sup> étage
Mardi 18 décembre	<b>Syndicats de l'enseignement</b> 3 représentants par organisme	9 h 00	Québec : 15.45, 15 <sup>e</sup> étage Montréal : Salle du Conseil de l'éducation, 11 <sup>e</sup> étage
	<b>Fédérations et associations des commissions scolaires, des directions générales et des cadres scolaires</b> 3 représentants par organisme	13 h 00	Québec : 15.45, 15 <sup>e</sup> étage Montréal : Salle du Conseil de l'éducation, 11 <sup>e</sup> étage

## Liste des groupes invités (voir document 2)

## Représentants du Ministère présents

M <sup>me</sup> Anne-Marie Lepage	Sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire (présence à Montréal)
M. Christian Rousseau	Directeur général des ressources et des encadrements pédagogiques (présence à Montréal)
M <sup>me</sup> Sonia Grenon	Directrice des encadrements pédagogiques et scolaires (présence à Québec)
M. Cédric Lehoux	Adjoint exécutif à la direction (présence à Québec)
M <sup>me</sup> Lucie Beauregard	Conseillère aux encadrements scolaires (présence à Montréal)

Un rapport de consultation sera produit dans les plus brefs délais suivant les rencontres.

## **Frais assumés par les parents**

### **Déroulement de la consultation administrative**

---

Durée prévue des rencontres : 3 h 30

#### **Thèmes abordés et sous-questions envisagées pour guider la discussion**

---

Les échanges se feront par thème et en deux temps :

- tour de table des représentants (2 minutes par organisation);
- échanges libres avec tous les participants.

#### 1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires

- Quelles sont, selon vous, les éléments de la situation actuelle qu'il y aurait lieu de corriger et quelles pistes de solution suggérez-vous?

#### 2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels

- Quels sont, selon vous, les éléments qui mériteraient d'être clarifiés?
- Comme il y a forcément une diversité d'un milieu à un autre, par quel(s) moyen(s) peut-on s'assurer que les frais demeurent équitables?

#### 3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire

- Vous semble-t-il opportun que des balises soient prévues à ce sujet?

#### 4. Les frais concernant le transport scolaire

- Des balises devraient-elles également être envisagées pour le transport scolaire?

Québec, le 7 décembre 2018

Monsieur Alain Fortier  
Président  
Fédération des commissions scolaires du Québec  
1001, avenue Bégon  
Québec (Québec) G1X 3M4

Monsieur le Président,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invité à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes convié, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Monsieur Dan Lamoureux  
Président  
Association des commissions scolaires  
anglophones du Québec  
185, avenue Dorval, bureau 502  
Dorval (Québec) H9S 5J9

Monsieur le Président,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invité à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes convié, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Madame Hélène Bourdages  
Présidente  
Association montréalaise des directions  
d'établissement scolaire  
3751, rue Fleury Est  
Montréal (Québec) H1H 2T2

Madame la Présidente,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invitée à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes conviée, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2



Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Madame le Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Monsieur Carl Ouellet  
Président par intérim  
Association québécoise du personnel de direction des écoles  
710, boulevard Wilfrid-Hamel  
Québec (Québec) G2G 1B5

Monsieur le Président,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invité à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes convié, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Madame Lise Madore  
Présidente  
Fédération québécoise des directions  
d'établissement d'enseignement  
7855, boulevard L.-H.-Lafontaine, bureau 100  
Anjou (Québec) H1K 4E4

Madame la Présidente,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invitée à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes conviée, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Monsieur Éric Blackburn  
Président  
Association des directions générales  
des commissions scolaires  
3744, rue de l'Impérial  
Sherbrooke (Québec) J1N 3S9

Monsieur le Président,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invité à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes convié, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Madame Véronique Marin  
Présidente  
Association des administrateurs  
des écoles anglophones du Québec  
17035, boulevard Brunswick, bureau 5  
Kirkland (Québec) H9H 5G6

Madame la Présidente,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invitée à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes conviée, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2



Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Monsieur Rémi Asselin  
Président  
Association québécoise des cadres scolaires  
1195, avenue Lavigerie, bureau 170  
Québec (Québec) G1V 4N3

Monsieur le Président,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invité à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes convié, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Monsieur Sylvain Racette  
Président  
Association des directeurs généraux  
des commissions scolaires anglophones du Québec  
185, avenue Dorval, bureau 502  
Dorval (Québec) H9S 5J9

Monsieur le Président,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invité à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes convié, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Madame Josée Scalabrini  
Présidente  
Fédération des syndicats de l'enseignement  
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100  
Québec (Québec) G1K 9E7

Madame la Présidente,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invitée à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes conviée, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Monsieur Sylvain Mallette  
Président  
Fédération autonome de l'enseignement  
8550, boulevard Pie-IX, bureau 400  
Montréal (Québec) H1Z 4G2

Monsieur le Président,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invité à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes convié, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2



Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Québec, le 7 décembre 2018

Monsieur Sébastien Joly  
Président  
Association provinciale des enseignantes  
et enseignants du Québec  
17035, boulevard Brunswick, bureau 1  
Kirkland (Québec) H9H 5G6

Monsieur le Président,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invité à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes convié, avec deux accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires, à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

## Cédric Lehoux

---

**De:** Christian Rousseau  
**Envoyé:** 12 décembre 2018 13:16  
**À:** [REDACTED]  
**Cc:** Anne-Marie Lepage BSMA; Sonia Grenon; Cédric Lehoux; Lucie Lachance  
**Objet:** Ajustement à l'organisation des rencontres de consultation sur la gratuité



Bonjour,

Je souhaite vous faire part de l'ajustement suivant qui a été apporté à l'organisation des rencontres de consultation sur la gratuité et les frais assumés par les parents : les organismes représentant les directions d'établissements seront rencontrés le lundi 17 décembre en avant-midi, dès 9 h.

Vous pourrez prendre part à la rencontre à Québec (1035, De La Chevrotière) ou à Montréal (600, rue Fullum), car la rencontre se tiendra en visioconférence, à la salle 15.45, 15<sup>e</sup> étage à Québec, et à la salle 11.05, 11<sup>e</sup> étage à Montréal.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez désigner les représentants de votre organisation qui participeront à la rencontre ainsi que le lieu choisi, selon le nombre qui vous est assigné dans la lettre du ministre, et nous confirmer votre participation à l'adresse suivante : [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

Mes sincères salutations,

Christian Rousseau  
Directeur général des ressources et des encadrements pédagogiques  
Secteur de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire et secondaire  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec  
600, rue Fullum, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec), H2K 4L1  
514 787-3582, poste 5101

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !**

**AVIS IMPORTANT.**

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

## Cédric Lehoux

---

**De:** Anne-Marie Lepage BSMA  
**Envoyé:** 10 décembre 2018 19:10  
**À:** Anne-Marie Lepage BSMA  
**Cc:** DEPS  
**Objet:** Précisions concernant la consultation à venir sur les frais assumés par les parents



Bonjour,

Je souhaite vous faire part des modalités concernant la rencontre de consultation à laquelle vous êtes conviés sur les frais assumés par les parents.

Vous pourrez y prendre part de Québec (du 1035, De La Chevrotière) ou de Montréal (du 600, rue Fullum), car la rencontre se tiendra en visioconférence.

- **Représentants des regroupements des comités de parents** : lundi, le 17 décembre en après-midi, dès 13 h, à la salle 15.45, 15<sup>e</sup> étage à Québec, et à la salle 11.05, 11<sup>e</sup> étage à Montréal;
- **Représentants des syndicats de l'enseignement** : mardi, le 18 décembre en avant-midi, dès 9 h, à la salle 15.45, 15<sup>e</sup> étage à Québec, et à la salle du Conseil supérieur, 11<sup>e</sup> étage à Montréal;
- **Représentants des fédérations et associations des commissions scolaires, des directions générales, des cadres scolaires et des directions d'établissement** : mardi, le 18 décembre en après-midi, dès 13 h, à la salle 15.45, 15<sup>e</sup> étage à Québec, et à la salle du Conseil supérieur, 11<sup>e</sup> étage à Montréal.

La rencontre se déroulera autour des quatre thèmes mentionnés dans la lettre d'invitation. Le Ministère souhaite avant tout entendre votre positionnement sur ces thématiques. Un tour de table est prévu pour chacun des thèmes, débutant par une brève présentation de quelques minutes par organisme, suivi d'une période d'échanges avec tous les participants.

Veuillez désigner les représentants de votre organisation qui participeront à la rencontre ainsi que le lieu choisi, selon le nombre qui vous est assigné dans la lettre du ministre. Merci de nous confirmer votre participation d'ici le jeudi, 13 décembre 2018 à [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca)

Pour toute question additionnelle, veuillez communiquer avec la directrice des encadrements pédagogiques et scolaires, M<sup>me</sup> Sonia Grenon, au 418 644-5240, poste 2224.

Au plaisir de vous y accueillir avec des membres de mon équipe,

Anne-Marie Lepage

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !**

**AVIS IMPORTANT.**

**Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.**

Québec, le 7 décembre 2018

Madame Rhonda Boucher  
Présidente  
Association des comités de parents anglophones du Québec  
7875, chemin de la Côte-de-Liesse  
Saint-Laurent (Québec) H4T 1G4

Madame la Présidente,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invitée à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes conviée, ainsi que quatre accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE



Québec, le 7 décembre 2018

Madame Corrine Payne  
Présidente  
Fédération des comités de parents du Québec  
2263, boulevard Louis-XIV  
Québec (Québec) G1C 1A4

Madame la Présidente,

Dans le but de donner au réseau de l'éducation des balises claires concernant les frais exigés aux parents, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire, vous êtes invitée à participer à une consultation **les 17 et 18 décembre prochains**. Je souhaite ainsi vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer ces frais, de façon à préserver l'accessibilité et l'équité de l'école publique.

À cette fin, vous êtes conviée, ainsi que quatre accompagnateurs de votre choix, à participer à un échange avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principaux thèmes qui guideront la discussion sont les suivants :

1. Les frais relatifs aux services éducatifs et les sorties scolaires;
2. Les frais liés au matériel didactique, aux manuels scolaires et autres matériels;
3. Les frais concernant les services de garde en milieu scolaire;
4. Les frais concernant le transport scolaire.

Des informations additionnelles concernant l'horaire et le lieu de la rencontre vous seront transmises au cours des prochains jours. Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires à l'adresse [deps@education.gouv.qc.ca](mailto:deps@education.gouv.qc.ca).

... 2

Notez par ailleurs qu'une consultation en ligne sera ouverte à toute la population à compter du 7 janvier 2019.

Je suis conscient du court délai dont nous disposons. Je vous remercie sincèrement de votre contribution à ce dialogue indispensable à la réussite éducative de nos élèves et à l'adaptation de l'école aux réalités du système public d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

## Répartition des partenaires aux rencontres de travail

### 17 décembre AM – Représentants des directions d'écoles

Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)	M. Carl Mme Line	Quellet Lachance	Président (CS Navigateurs)	Québec Québec
Fédération québécoise des directions d'établissements d'enseignement (FQDE)	Mme Lise	Madore	Présidente	Montréal
Association des administrateurs des écoles anglophones du Québec (AAEAQ)	Mme Véronique	Marin	Présidente	Montréal
Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)	Mme Hélène M. Stéphane	Bourdages Gemine	Présidente Vice-Président	Montréal Montréal

### 17 décembre PM – Représentants des parents

Association des comités de parents anglophones du Québec (EPCA)	Mme Rhonda Mme Katherine M. Dayo	Boucher Korakakis Odubayo	Présidente	Montréal Montréal Montréal
Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)	Mme Corrine M. Kevin Mme Marie-Hélène Mme Lyne	Payne Roy Talon Deschamps	Présidente	Montréal Montréal Québec

18 décembre AM – Représentants syndicaux

Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) *En date de lundi 17 décembre, la DEPS n'avait toujours pas de confirmation de présence	Mme Josée Scalabrini Mme Brigitte Bilodeau	Présidente	Montréal
Fédération autonome de l'enseignement (FAE)	Mme Nathalie Morel		Montréal
Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)	M. Sébastien Joly	Président	Montréal

18 décembre PM – Représentants des commissions scolaires

Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)	M. Alain Fortier Mme Louise Lortie	Président	Québec
Association des commissions scolaires anglaises du Québec (ACSAQ)	M. Russell Copeman M. Noël Burke M. Michaël Murray	Président (LBPSB) (ETSB)	Montréal Montréal Montréal
Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGÉCS)	M. Éric Blackburn M. Lucien Maltais	Président	Montréal
Association des directeurs généraux des commissions scolaires Anglophones du Québec (ADGCSAQ)			
Association québécoise des cadres scolaires (AQCS)	M. Rémi Asselin M. Jean-François Parent	Président	Montréal

**De :** [Lucie Beauregard](#)  
**A :** [diane.miron@gardescolaire.org](mailto:diane.miron@gardescolaire.org)  
**Cc :** [Christian Rousseau](#); [Sonia Grenon](#)  
**Objet :** consultation sur les frais scolaires assumés par les parents  
**Date :** 10 janvier 2019 09:11:00

---

Bonjour Madame Miron,

Comme vous le savez, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé la tenue d'une consultation publique sur les frais assumés par les parents des élèves du préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

En plus de cette consultation, le Ministère organise des rencontres avec les différents partenaires du réseau scolaire. En ce sens, nous souhaitons pouvoir tenir une rencontre avec votre association afin de vous donner l'occasion d'exprimer vos préoccupations et susciter des échanges constructifs sur les principes devant encadrer les frais assumés par les parents dans le cadre des services de garde qui sont offerts dans les établissements préscolaires et primaires du Québec.

Nous souhaitons que cette rencontre puisse se tenir le plus rapidement possible. Vous êtes donc invitée à communiquer avec moi afin que nous puissions convenir des modalités de cette rencontre.

Conscients du court délai dont nous disposons, nous vous remercions de votre collaboration et souhaitons pouvoir compter sur votre contribution à ce dialogue indispensable concernant les frais assumés par les parents.

Veuillez accepter mes salutations distinguées.

*Lucie Beauregard*

Responsable des encadrements scolaires  
Direction des encadrements pédagogiques et scolaires  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
514 873-3979 poste 5277

chapitre A-2.1

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

**56.** Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

**59.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

chapitre A-2.1

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

## Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

#### b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).